

1532

Bulletin d'informations de la
Commune de
Fétigny

xnep - de
quinze trente



N°98
Mai
2025

*Chères citoyennes,
Chers citoyens*

Le 31 décembre 2025 marquera la fin de mon mandat de conseillère communale. C'est avec une grande émotion, et surtout beaucoup de reconnaissance, que je m'apprête à tourner cette page importante de mon engagement envers la commune.

Durant ces années, j'ai eu la chance de porter les dicastères santé, social, culture, loisirs, sociétés locales, organisation des réceptions et des rencontres. Ces domaines sont, à mes yeux, le cœur vivant d'une commune, là où se créent les liens, la solidarité et l'identité locale.

Parmi les moments forts de ce mandat, la fusion avec la commune voisine de Ménières restera sans aucun doute un jalon historique. Ce rapprochement, fruit d'un long travail de dialogue, de compromis et de vision commune, ouvre de nouvelles perspectives pour nos deux villages et témoigne de notre capacité à avancer ensemble.

Je garde également un souvenir fort des deux premiers Slow Up de la Broye et de la préparation de la troisième édition qui aura lieu le 27 juillet 2025. Des journées rayonnantes, rythmées par la bonne humeur et un esprit de fête contagieux. Sans oublier le montage de la cantine semi-permanente, un moment à la fois technique, convivial et inoubliable, qui a démontré toute la force de l'engagement collectif dans notre commune.

Je suis aussi particulièrement fière de la mise en place du concept Seniors + qui a permis de développer des actions concrètes pour améliorer le bien-être, le lien social et l'autonomie de nos aînés. Cette démarche participative, construite avec les habitants, a posé des bases solides pour accompagner le vieillissement de la population dans la dignité et le respect.

Je souhaite remercier chaleureusement mes collègues du Conseil communal, les collaboratrices de l'administration, les collaborateurs de l'édilité, les membres des commissions communales et des sociétés locales, les très nombreux bénévoles et bien sûr vous, chers habitantes et habitants, pour votre confiance, votre soutien et votre énergie.

Fétigny est un territoire riche d'initiatives, de projets et surtout de personnes formidables. Je suis fière d'avoir pu y apporter ma pierre.

Je vais quitter mes fonctions, mais je reste une citoyenne pleinement investie, toujours disponible pour contribuer, à ma manière, à la vie de notre belle commune.

Avec mes collègues du Conseil et l'ensemble du personnel communal, je suis très heureuse de vous souhaiter d'ores et déjà un très bel été.

Annelyse Joye

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Fétigny
sont convoqués en assemblée ordinaire le

**LUNDI 19 MAI 2025, À 20 H 00,
À LA GRANDE SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024
2. Rapport de gestion 2024
3. Comptes 2024
 - 3.1 Compte de résultats
 - 3.2 Crédits supplémentaires
 - 3.3 Compte des investissements
 - 3.4 Rapport de la Commission financière
 - 3.5 Approbation finale du compte de résultats, du compte des investissements et des crédits supplémentaires
4. Désignation de l'organe de révision des comptes
5. Concept – mesures de circulation ; phase 1 : chemin des Burgondes
6. Informations communales
7. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024 ne sera pas lu ;
il est joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo.

Les comptes 2024 (point 3) peuvent être consultés sur le site internet « www.fetigny.ch » et
au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

ASSEMBLEE COMMUNALE du 9 décembre 2024 à 20 h 00 à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : Mme Eliane Glaus et M. Jean-Claude Perey
Présences : 54 citoyennes et citoyens
Excusés : 2 citoyenne et citoyen

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 97 du 22 novembre 2024, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 octobre 2024
2. Budget 2025
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Nouvelle dépense : réfection des façades du bureau communal
 - 2.3 Crédit d'engagement : robot de tonte
 - 2.4 Crédit d'engagement : remplacement et remise aux normes de l'éclairage du terrain d'entraînement
 - 2.5 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Présentation de la planification financière 2025-2029
4. Informations communales
5. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 octobre 2024. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. **Budget 2024**

2.1 **Présentation générale du budget de résultats et d'investissements**

P. Catillaz présente le budget de résultats 2025 avec les principales variations entre 2024 et 2025. Elle présente également les investissements 2025.

Le montant total des revenus du compte de résultats s'élève à Fr. 5'644'755.02 pour un total des charges de Fr. 5'642'151.04, soit un bénéfice de Fr. 2'603.98.

2.2 **Nouvelle dépense : réfection des façades du bureau communal**

J.-F. Husson, conseiller communal, explique que les façades du bureau communal sont en mauvais état. Elles doivent être rénovées. S'agissant d'un bien culturel, certaines normes doivent être respectées et le coût est plus élevé que pour un bâtiment standard. Le devis global est de Fr. 85'000.00. Cette dépense serait financée par le compte de résultats.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

2.3 Crédit d'engagement : robot de tonte

O. Renevey, conseiller communal, présente l'acquisition d'un robot de tonte pour l'entretien des terrains de football. Cet achat amènerait une diminution des coûts d'entretien des espaces verts. La flexibilité au niveau des horaires et de l'utilisation des terrains, la gestion des déchets et la qualité de la pelouse seraient aussi améliorées. Le coût de cet investissement est de Fr. 35'000.00, amorti sur 10 ans et financé par les liquidités courantes.

M. Marco Bruzzo : s'agissant d'une acquisition onéreuse, est-ce qu'un système anti-vol ou une assurance ont été prévus ?

Aucune mesure particulière n'a été prise. La machine est guidée par GPS et un tiers ne pourrait pas l'utiliser sans les codes d'accès.

M. Louis Fontaine : est-ce que les frais d'entretien ont été calculés ?

O. Renevey montre le tableau comparatif établi par le fournisseur : il faut effectivement changer régulièrement les couteaux et procéder à un entretien annuel, mais cette solution demeure moins chère qu'un tracteur de tonte traditionnel.

Rapport de la commission financière par M. Johann Ruppen, membre :

La commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, ce nouveau crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.

2.4 Crédit d'engagement : remplacement et remise aux normes de l'éclairage du terrain d'entraînement

J.-F. Husson explique que l'éclairage actuel du terrain d'entraînement date de plus de 30 ans. Certains projecteurs ne fonctionnent plus et ne peuvent pas être réparés. Un contrôle OIBT a aussi révélé de graves défaillances et le remplacement au LED amènerait des économies non négligeables d'énergie. Un crédit de Fr. 40'000.00 est demandé pour le changement des éclairages, les mâts étant conservés. La durée d'utilisation est de 20 ans et cet investissement serait financé par les liquidités courantes.

Rapport de la commission financière par M. Johann Ruppen, membre :

La commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, ce nouveau crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.

2.5 Approbation finale du budget des comptes de résultats et d'investissements

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

M. Lionel Meylan, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les budgets 2025.

Au vote, le budget 2025 des comptes de résultats et d'investissements est accepté à l'unanimité.

3. Planification financière 2025-2029

P. Catillaz présente la planification financière 2025-2029 en différenciant les investissements futurs, les montants à porter aux budgets du compte de résultats ainsi que ceux à financer par des taxes. Elle présente ensuite les incidences de cette planification financière sur les budgets des cinq prochaines années, avec l'évolution des charges et des produits planifiés en fonction de taux de progression.

M. Laurent Vorlet : cette planification ne tient pas compte d'une future caserne de pompiers.
Pour l'instant aucun projet n'est prévu. De plus, il serait certainement financé par la commune hébergeant la caserne, avec une location au Bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye englobée dans les charges courantes annuelles.

M. Philippe Moser : l'évolution des impôts est calculée avec quel taux d'imposition ?
Le taux d'imposition actuel de Fr. 0.86 a été appliqué aux 5 années.

M. Gabriel von Niederhäusern : est-ce que la planification tient compte de la même évolution de la population que ces dernières années et y aura-t-il de nouveaux terrains à bâtir prévus ?
Oui, la planification se base sur une évolution linéaire identique à ces dernières années. Selon le nouveau Plan directeur général, Fétigny n'est pas dans le secteur des futures zones à bâtir en raison principalement de sa faiblesse en connexion aux transports publics. Tous les terrains encore en zone doivent être bâtis avant d'espérer pouvoir ouvrir une nouvelle zone à bâtir.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La planification financière a été présentée en détail à la commission financière. Celle-ci recommande de poursuivre une politique des investissements de manière prudente afin de conserver un équilibre financier.

4. Informations communales

V. Diacon, conseiller communal, présente la mise à l'enquête de la modification des aménagements extérieurs des appartements adaptés, en particulier des places de parc qui intégreront notamment de manière plus sécurisée la dépose-minute des enfants. Le dossier sera à l'enquête dès le vendredi 13 décembre 2024.

M. Jean-Bernard Renevey : pourquoi ces places de parc ne sont pas souterraines comme l'exige le Règlement communal d'urbanisme ?

Il s'agit d'une modification de l'emplacement des places de parc autorisées selon un permis de construire délivré sous l'ancien Règlement communal d'urbanisme qui n'exigeait pas encore de places de parc souterraines. De plus, nous devons planifier l'arrivée du bus urbain au printemps et il est urgent d'aménager les extérieurs pour pouvoir créer ensuite l'arrêt de bus. Ce nouveau plan prévoit également la dépose-minute des enfants qui sera intégrée dans la sécurisation du chemin de l'école en cours d'étude.

Mme Eliane Glaus : s'agit-il des places de parc pour les appartements adaptés ? pourquoi y a-t-il toute la zone mise à ban et est-ce valable tous les jours ? on ne peut plus se parquer pour aller marcher le long de la Broye.

Oui, il s'agit des places de parc pour les appartements adaptés.

La mise à ban est en vigueur tous les jours. Le Conseil communal a pris cette décision car de nombreuses voitures étaient parquées le long du terrain de football pour de longues périodes, empêchant certaines fois les enseignants de se parquer ou le parcage des véhicules lors de manifestations. Le Conseil communal est conscient du problème pour les promeneurs.

Mme Monique Marmy : avec cette modification, il n'y aura plus de zone verte pour l'AES ?

Il y aura toujours une zone verte pour l'AES mais un peu plus petite. Les arbres à abattre pour des raisons de sécurité seront remplacés.

5. Divers

M. Gilbert Mollard : avec le développement du village, est-ce que l'ouverture d'une épicerie ou d'une boulangerie est à l'étude ?

Le Conseil communal a étudié plusieurs variantes mais aucune n'a été concluante pour l'instant. L'ouverture d'un commerce devrait plutôt être une initiative privée que communale avec l'argent des contribuables.

M. Louis Fontaine : lors de la construction de l'immeuble Au Village 143, le tenancier de l'ancienne épicerie avait été approché pour exploiter un magasin Denner mais ce dernier avait décliné l'offre. Il relève également la difficulté d'exploiter un petit commerce dans un village.

M. Laurent Vuilleumier : avec les divers chantiers en cours à la route de Brit et le parcage des véhicules de chantier, il est difficile aux utilisateurs de la route de Brit de croiser ; est-ce qu'une zone 30 km/h provisoire serait envisageable durant les travaux ?

Selon une vision locale effectuée par la police, une zone 30 km/h provisoire n'est pas nécessaire. Par contre, dans le cadre de la sécurisation du chemin de l'école, la mise en zone 30 km/h est prévue. Le Conseil communal intervient régulièrement auprès des entrepreneurs concernés pour discipliner les maîtres d'état. Le Conseil communal n'est pas habilité à infliger des amendes, mais chacun est libre d'appeler la police pour le faire.

Mme Eliane Glaus : est-il possible de freiner les constructions dans le village ?

Tant que les constructions respectent les normes, le Conseil communal ne peut pas les empêcher.

M. Gérard Piquerez : les nuisances à la route de Brit sont énormes et il demande que le Conseil communal ne les minimise pas.

Le Conseil communal le reconnaît et en est totalement conscient. Un projet de 30 km/h à la route de Brit avait été présenté à l'assemblée communale en 2017 mais avait été refusé (*complément hors assemblée : un premier projet de 30 km/h avait déjà été refusé par l'assemblée communale en 2008*).

M. Louis Fontaine : les habitants avaient dû supporter la construction des immeubles de Sus Sémoret. Il faut que les habitants de ce quartier tolèrent également les autres constructions.

M. Jean-Bernard Renevey : est-ce que le Conseil communal a pu étudier sa demande en lien avec le trottoir trop étroit à la hauteur du Village 101 ?

Une rencontre est prévue prochainement avec les propriétaires du bâtiment et le service cantonal des routes, car les aménagements extérieurs empiètent sur le domaine public cantonal. Ce problème existe depuis la construction de l'immeuble.

P. Arrighi informe qu'une séance est prévue le jeudi 12 décembre 2024 avec les sociétés locales pour leur présenter la fusion. De plus, il rappelle l'importance de participer à l'une ou l'autre des séances d'information, soit à Ménières le 7 janvier 2025 ou à Fétigny le 16 janvier 2025, pour s'informer avant le vote sur la fusion qui aura lieu le 9 février 2025. Le jour du scrutin un apéritif sera offert dès 11h30 à la population à la grande salle de Ménières.

La séance est levée à 21 h 30 et une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi

Compte de résultats 2024

Récapitulation du compte de résultats

	Comptes	2024	Budget	2024
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
TOTAUX FONCTIONNEMENT	5 759 513.58	5 759 513.58	5 220 547.95	5 220 547.95
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	513 558.52	81 093.70	553 841.15	35 958.50
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	183 579.77	58 556.75	194 976.35	54 691.15
FORMATION	1 856 059.70	284 400.75	1 798 258.10	253 768.50
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	28 405.50	2 891.30	34 700.00	2 500.00
SANTÉ	529 354.80	4 623.90	542 800.00	3 000.00
PRÉVOYANCE SOCIALE	540 218.87	1 232.30	564 350.00	1 200.00
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	470 753.35	49 258.90	488 558.60	47 408.70
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	841 894.19	830 029.87	852 832.00	822 766.95
ÉCONOMIE PUBLIQUE	21 993.00	-	22 100.00	-
FINANCES ET IMPÔTS	773 695.88	4 447 426.11	168 131.75	3 999 254.15
<i>dont résultat annuel</i>	<i>bénéfice</i> 580 624.52		<i>bénéfice</i> 8 131.75	

Le compte de résultats détaillé et les diverses annexes obligatoires sont disponibles sur le site internet

www.fetigny.ch ou auprès de l'administration communale 10 jours avant l'assemblée communale.

Compte des investissements 2024

	Comptes Dépenses	2024 Recettes	Budget Dépenses	2024 Recettes
ADMINISTRATION GENERALE	10 343.50	6 369.50		
<i>Immeubles administratifs</i>	<i>10 343.50</i>	<i>6 369.50</i>		
Chauffage à distance	10 343.50			
Taxes de raccordement de ménages privés		6 369.50		
Excédents de dépenses		3 974.00		
FORMATION		246 380.10		
<i>Bâtiments scolaires</i>		<i>246 380.10</i>		
Subvention d'investissement du canton		246 380.10		
Excédents de recettes	246 380.10			
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS			220 000.00	
<i>Routes communales</i>			<i>220 000.00</i>	
Eclairage public - mise aux normes			185 000.00	
Etude de faisabilité de la sécurisation du chemin de l'école			35 000.00	
Excédents de dépenses				220 000.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	84 116.00	132 051.12	175 000.00	60 000.00
<i>Approvisionnement en eau</i>		<i>61 360.40</i>		<i>30 000.00</i>
Taxes de raccordement d'entreprises privées		56 836.80		
Taxes de raccordement de ménages privés		4 523.60		30 000.00
<i>Traitement des eaux usées</i>	<i>31 583.60</i>	<i>70 690.72</i>	<i>110 000.00</i>	<i>30 000.00</i>
Extension du réseau d'eaux usées	31 583.60		110 000.00	
Taxes de raccordement d'entreprises privées		20 231.52		
Taxes de raccordement de ménages privés		50 459.20		30 000.00
<i>Gestion des déchets</i>	<i>52 532.40</i>		<i>65 000.00</i>	
Achat d'une nouvelle station de pesage avec benne	52 532.40		65 000.00	
Excédents de recettes / dépenses	47 935.12			115 000.00
FINANCES ET IMPOTS	78 337.90		100 000.00	
<i>Immeubles du patrimoine financier</i>	<i>78 337.90</i>		<i>100 000.00</i>	
Construction d'appartements adaptés avec local d'édilité	78 337.90		100 000.00	
Excédents de dépenses		78 337.90		100 000.00
TOTAUX INVESTISSEMENTS	172 797.40	384 800.72	495 000.00	60 000.00
ADMINISTRATION COMMUNALE	10 343.50	6 369.50		
FORMATION		246 380.10		
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS			220 000.00	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	84 116.00	132 051.12	175 000.00	60 000.00
FINANCES ET IMPOTS	78 337.90		100 000.00	
Excédents recettes / dépenses	212 003.32			435 000.00

Fétigny, mai 2025

Bilan

	Ouverture Doit	01.01.2024 Avoir	Clôture Doit	31.12.2024 Avoir
BILAN	23 074 556.12	23 074 556.12	23 303 338.58	23 303 338.58
ACTIF	23 074 556.12	-	23 303 338.58	-
PATRIMOINE FINANCIER	7 722 282.31	-	8 351 580.77	-
Disponibilités et placements à court terme	1 324 079.18		1 724 239.87	
Créances	-2 136 659.07		-2 074 617.13	
Actifs de régularisation	2 930 188.75		3 018 063.28	
Placements financiers à long terme	38 227.25		39 110.65	
Immobilisations corporelles	5 566 446.20		5 644 784.10	
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	15 352 273.81	-	14 951 757.81	-
Immobilisations corporelles	15 234 462.12		14 854 517.52	
Immobilisations incorporelles	95 611.69		75 040.29	
Participations, capital social	22 200.00		22 200.00	
PASSIF	-	23 074 556.12	-	23 303 338.58
CAPITAUX DE TIERS	-	8 988 533.05	-	8 839 224.01
Engagements courants		482 763.79		341 594.90
Passifs de régularisation		147 650.00		154 650.00
Provisions à court terme		65 444.24		42 258.67
Engagements financiers à long terme		8 292 675.02		8 300 720.44
CAPITAL PROPRE	-	14 086 023.07	-	14 464 114.57
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-	7 482 661.87	-	7 559 692.12
Fonds enregistrés sous capital propre		72 898.00		70 846.00
Préfinancements		278 717.08		270 096.96
Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)		1 882 238.09		1 613 346.94
Excédent de bilan		4 369 508.03		4 950 132.55

Fétigny, mai 2025

Rapport de gestion 2024 du Conseil communal

(art. 19 de la Loi sur les finances communales)

Le présent rapport vise à vous renseigner sur l'évolution financière de notre commune et les activités marquantes de l'année 2024.

L'année écoulée a été marquée par les préparatifs en vue du vote sur la fusion des communes de Fétigny et Ménières le 9 février 2025.

Au niveau du compte des résultats :

Administration générale

Au 31 décembre 2024, Fétigny comptait 1285 habitants, soit 98 habitants de plus qu'à fin 2023.

Globalement le budget est respecté, l'excédent de charges est réduit de Fr. 85'417.83 par rapport au budget.

Ordre et sécurité publics, défense

Le budget global est respecté. L'excédent de charges est réduit de Fr. 15'262.18 par rapport au budget.

Formation

La fréquentation de l'accueil extrascolaire a fortement augmenté en 2024, sous l'impulsion notamment des plus jeunes : plus de la moitié des enfants à l'école enfantine sont inscrits à l'accueil. Celui-ci est désormais aussi ouvert le mercredi après-midi et durant une partie des vacances d'été.

Cette augmentation de la fréquentation nous a contraints à créer dans l'urgence un WC supplémentaire dans le bâtiment de l'accueil afin de respecter les normes et accueillir tous les enfants inscrits. Le coût des travaux s'est élevé au final à Fr. 31'289.15.

Ces travaux expliquent le dépassement global de l'excédent de charges de Fr. 27'169.45.

Culture, sport et loisirs

Le deuxième Slow Up de la Broye a été organisé en juillet 2024. Il a une nouvelle fois rencontré un franc succès avec une place de fête centralisée autour de la cantine semi-permanente installée vers l'école. La cantine sera de nouveau installée durant l'été 2025.

Au niveau des résultats, le budget est tenu et l'excédent de charges est réduit de Fr. 6'685.80.

Santé

Le budget est respecté et l'excédent de charges réduit de Fr. 15069.10 par rapport au budget.

Prévoyance sociale

Le budget est respecté et l'excédent de charges réduit de Fr. 24'163.43 par rapport au budget.

Trafic et télécommunications

Le budget est respecté et l'excédent de charges réduit de Fr. 19'655.45 par rapport au budget.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les dicastères de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux sont équilibrés.

La couverture des frais de gestion de déchets s'élève à 91% et respecte budget.

Economie publique

Le budget est respecté.

Finances et impôts

L'année 2024 a été marquée comme ces dernières années par une hausse des impôts :

- Impôts ordinaires (personnes physiques, morales, à la source, prestations en capital) :
+ Fr. 229'660.35 par rapport au budget
- Impôts spéciaux (contribution immobilière, gains immobiliers, mutations, chiens) :
+ Fr. 198'930.85 par rapport au budget

L'entretien des bâtiments est dépassé de Fr. 35'360.22 en raison des travaux de réparation de la chambre froide de l'Auberge communale que l'assemblée communale de mai 2024 avait acceptée pour un budget de Fr. 40'000.--.

Au final, le compte de résultats de l'exercice comptable 2024 se solde sur un bénéfice de Fr. 580'624.52 par rapport à budget de Fr. 8'131.75.

Au niveau du compte des investissements :

Formation

La subvention du canton de Fr. 246'380.10 pour l'agrandissement de l'école Pré-de-Ville a été versée.

Trafic et télécommunications

L'étude de la sécurisation du chemin de l'école s'est poursuivie en 2024 et devrait arriver à bout touchant en 2025.

Les travaux de mise aux normes de l'éclairage public n'ont pas débuté en 2024 mais en février 2025.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les extensions planifiées du réseau des eaux usées ainsi que les taxes de raccordement suivent le rythme des divers chantiers.

Le solde du nouveau compacteur a été payé en 2024.

Finances et impôts

La construction des appartements adaptés et du local de l'édilité a débuté en 2021. Les dernières factures liées aux bâtiments ont été payées en 2024 et les aménagements extérieurs doivent encore être réalisés.

Au niveau du bilan :

Le bilan augmente de Fr. 228'782.46 à Fr. 23'303'338.58.

Vous trouverez sur notre site internet et auprès de l'administration communale au plus tard 10 jours avant notre assemblée les différents documents et annexes relatifs à l'exercice comptable 2024. Ceux-ci ont été élaborés selon la Loi sur les finances communale (LFCo) ainsi que les nouvelles normes MCH2.

Le Conseil communal est très satisfait de ces résultats. Il reste toutefois comme jusqu'à présent prudent quant aux dépenses futures.

Fétigny, avril 2025

Le Conseil communal

Informations diverses du Conseil communal

Impôts

Les acomptes pour les impôts 2025 seront envoyés en juin. Ils sont en principe basés sur le dernier avis de taxation en notre possession. Vous pouvez contacter l'administratrice des finances pour tout renseignement ou adaptation des acomptes, en particulier si :

- vous êtes un jeune citoyen qui entre dans la vie active
- votre revenu a changé de manière significative
- vous êtes un nouvel habitant de Fétigny
- votre dernier avis de taxation tient compte d'importants travaux à l'immeuble

Le système informatique Fritax de l'Etat de Fribourg vous permet également de calculer une projection de vos impôts. L'adaptation des acomptes vous évitera d'avoir à payer un bordereau d'impôts important en une fois.

Déchetterie – benne à papiers

Nous avons constaté que de nombreux plastiques et sagex sont déposés dans la benne à papiers. Nous vous rappelons que les plastiques doivent être évacués avec les ordures ménagères dans le compacteur. Quant au sagex, il peut être évacué gratuitement dans le container prévu à cet effet à la déchetterie. En cas de doute sur le tri, les employés communaux sont à votre disposition.

Extrait du Règlement relatif à la gestion des déchets du 6 octobre 2010 :

*Article 28 al. 1 : conformément à l'art. 86 LCo, toute contravention aux articles 5 à 12 et à l'article 19 du présent règlement est passible d'une **amende de Fr. 20.-- à Fr. 1'000.-** selon la gravité du cas.*

Aux propriétaires de chiens

Nous remercions les propriétaires de chiens de bien vouloir respecter tant l'espace public que celui de leurs voisins. Les déjections de leur animal doivent être ramassées au moyen des sachets mis à disposition et évacuées dans les poubelles Robidog installées à divers endroits dans le village.

De plus, nous rappelons l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.

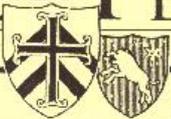
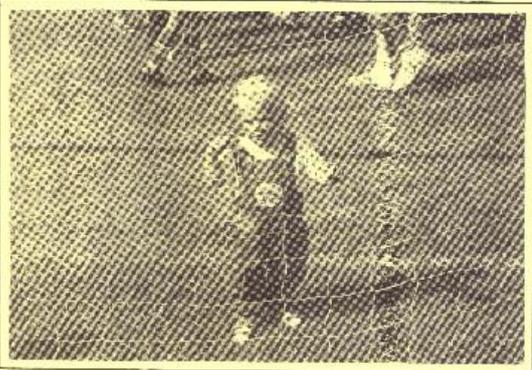
Gazette de Fétigny et de Ménières

Il y a plus de 30 ans M. Francis Granget, un enfant du village passionné de journalisme, créait la Gazette de Fétigny, devenue quelques numéros plus tard, la Gazette de Fétigny et de Ménières. Lui et quelques autres passionnés ont permis à ce journal de retracer la vie de nos villages pendant quelques années.

Nous sommes heureux de publier sur notre site internet (habiter et vivre à Fétigny \ la commune) la presque intégralité des numéros de ce journal (le numéro 19 manque à l'appel, si vous l'avez dans vos archives, nous vous serions reconnaissants de nous le faire parvenir).

Entre les comptes rendus des activités des sociétés locales, les photos qui permettent de vous rendre compte que nous n'avons pas changé (enfin si quand même, mais on nous reconnaît presque toujours) et les portraits des différentes personnalités de l'époque, ces quelques numéros nous emmènent avec un peu de nostalgie dans une époque pas si lointaine et pourtant totalement différente.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à la lecture de ces pages.

<h1>GAZETTE de FÉTIGNY</h1>  <h2>et de MÉNIÈRES</h2> <p>Mensuel - Numéro 10 - Juillet/Août 1992</p>	
SOMMAIRE Fétigny: Rencontres 92 page 2 et 3 Ecoles: Joutes sportives page 4 et 5 FC Fétigny: Doublé pour les vétérans page 9 Ménieres: 1er Août au Café page 8	<p style="text-align: center;"><i>Fétigny: 28e Memorial Sekulic</i> MORDUS DU BALLON...</p>  <p><i>Les 14, 20 et 21 juin derniers, le village de FÉTIGNY a vécu au rythme du football à l'occasion du 28e tournoi Memorial Sekulic. Réunissant sur trois jours de compétition près de 180 équipes de juniors D, E et F, ce tournoi a été une totale réussite, tant au niveau du football, de la sportivité, de l'organisation et même... des conditions atmosphériques. Notre clin d'oeil.</i></p> <p style="text-align: center;">Pages 6 et 7</p>
GAZETTE de FÉTIGNY et MÉNIÈRES Rédaction, publicité et abonnements : Gazette de Fétigny et Ménières M. Francis Granget 1532 Fétigny tél. 037 / 61 44 93	Impression: Rédaction Rue Grimaux 2 1700 Pribourg Tél. 037 / 23 28 68
Collaborateurs réguliers : Alexandre Joye Jasmine Plass Joël Robert	<h1 style="text-align: center;">BONNES VACANCES !</h1> <p style="text-align: center;">Comme tout le monde, la Gazette a besoin de repos. Elle ne paraîtra donc pas durant la pause d'été. Vous la retrouverez le vendredi 11 septembre prochain. <i>(délai pour les annonces et les articles: 4 septembre)</i></p>
<p>No 10 - Abonnement annuel : 20</p>	

Bus urbain

Depuis le lundi 31 mars 2025, deux lignes de bus urbain circulent en Ville de Payerne afin d'étendre l'accessibilité en transports publics dans les différents quartiers de la Ville ainsi que désormais à Fétigny.

La ligne existante 571 dessert : **Fétigny, Pré de Ville** - Payerne, Rives de la Broye, Les Sorbiers, Croisée de Cugy, Beaulieu, Simplon, Concorde, Gare et est prolongée jusqu'au Stade et au quartier des Grandes-Rayes.

La nouvelle ligne 572 relie : Payerne, Hôpital, Colline, Sansui, Gare et continue jusqu'à la zone industrielle La Palaz (route de Bussy) et Champ Aubert puis rejoint l'Aéropôle.

Horaires : les deux lignes transitent par la gare et sont connectées au réseau ferroviaire et de bus régionaux. Les deux bus circulent selon les cadences suivantes :

- Lundi au vendredi : toutes les 30 minutes
- Samedi : toutes les heures
- Dimanche : ne circule pas

Retrouvez les horaires en ligne sur cff.ch ou dans l'application CFF. Des dépliants sont aussi disponibles auprès de notre administration communale.

Tarifs : les deux lignes de bus se trouvent dans la zone 81 ce qui équivaut à un billet ou un abonnement tarif une zone. **Les billets sont disponibles auprès du chauffeur**, via l'APP CFF, FAIRTIQ ou auprès des points de vente. Retrouvez plus d'informations sur les tarifs et les zones sur www.frimobil.ch.

Les bus sont gratuits le samedi.

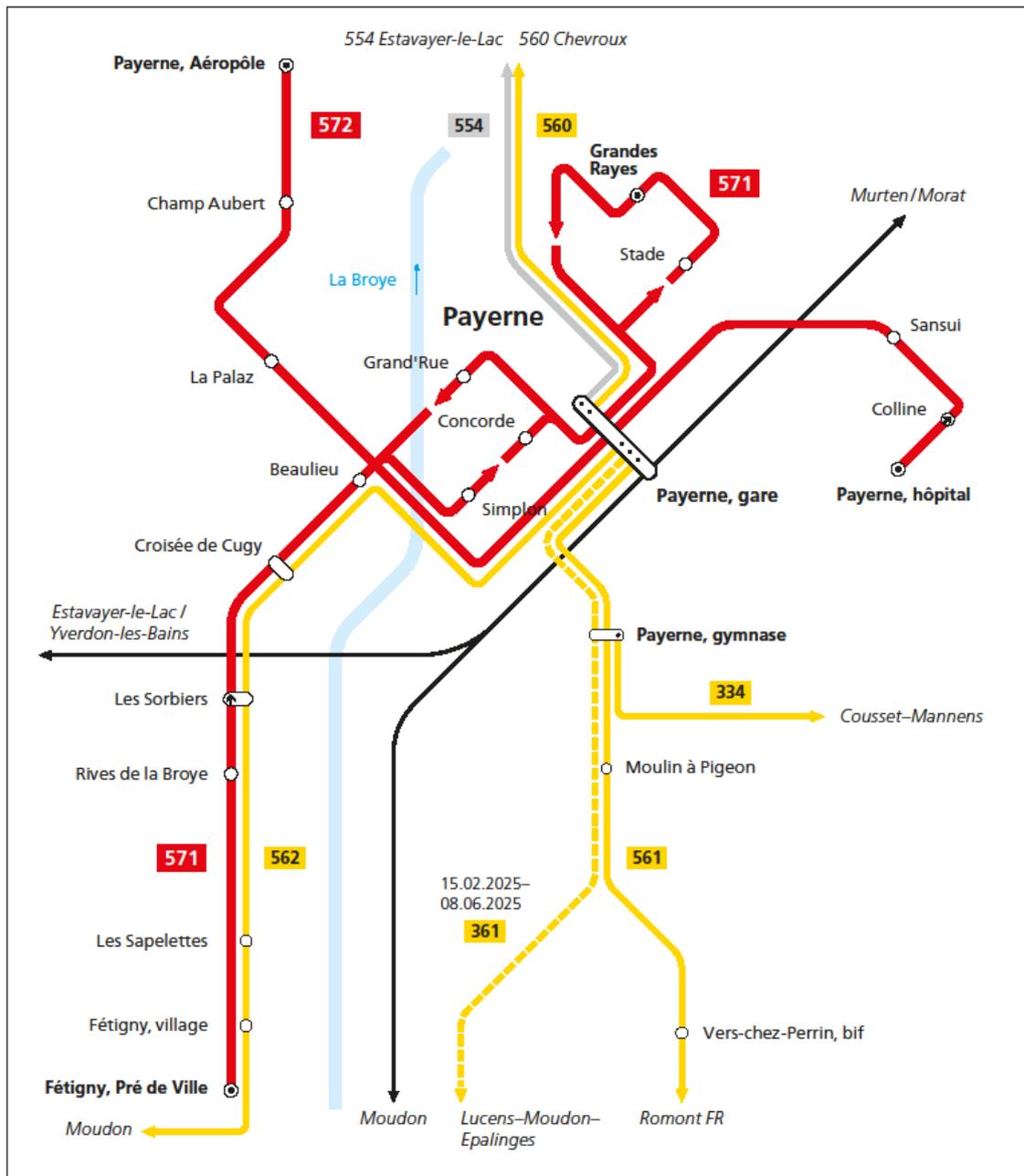
**UN RÉSEAU
AU COEUR
DE VOS
BESOINS**

Dès le 31 mars 2025

- nouvelle ligne urbaine 572 à Payerne
- prolongement de la ligne urbaine 571 > Fétigny

Bus urbain de Payerne



Valable dès le 31 mars 2025

■ Bus urbain de Payerne
 ■ CarPostal
 Remplacement de train
 ■ Bus, autres transporteurs
 — Train

CarPostal

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ 571 Fétigny, Pré de Ville–Payerne, gare–Payerne, Grandes Rayes ■ 572 Payerne, Aéroport–Payerne, gare–Payerne, hôpital ■ 334 (Payerne, gymnase–) Cousset–Montagny–Mannens ■ 361 (Payerne–) Lucens–Moudon–Epalinges, Croisettes (ligne directe) ■ 560 Payerne–Grandcour–Chevroux | <ul style="list-style-type: none"> ■ 561 Romont FR–Sédeilles–Payerne ■ 562 Payerne–Combremont-le-Petit–Thierrens–Moudon <p>Autres transporteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 554 Estavayer-le-Lac–Bussy FR–Rueyres-les-Prés–Payerne |
|---|---|

Informations relatives à la qualité de l'eau année 2025

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016:

« Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau ».

Nous vous communiquons dès lors les informations suivantes :

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée (par secteur de distribution): :	Tous les échantillons répondent aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés le 03.04.2025.
Dureté totale de l'eau en degrés français (par secteur de distribution)::	La dureté totale de l'eau est d'environ fH° 37.8 ± 1.5 .
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 19 ± 2 mg/l (échantillon du 03.04.2025). Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.
Provenance de l'eau (par secteur de distribution):	Eau de source : 29%, divers Eau de nappe : - 3% Montagny (La Praz) - 68% Corcelles (La Vernaz)
Traitement de l'eau (par secteur de distribution)::	Eau de source traitement préventif au chlore actif Eau de nappe Montagny : aucun Corcelles : traitement préventif aux ultraviolets (UV)
Adresse pour renseignement :	Administration communale de Fétigny ou auprès du Service des infrastructures de la commune de Payerne qui est le fournisseur de l'eau de consommation de notre commune : travaux@payerne.ch 026/662'65'30 https://www.payerne.ch/infrastructures/information-sur-votre-eau-de-consommation



Calendrier actuel des manifestations 2025

27 avril	Assemblée des dames
3 mai	Souper-concert du chœur-mixte
19 mai	Assemblée communale
28 mai	Repas de soutien du FC Fétigny-Ménières
28-29 juin	Tournoi sportif - FC Fétigny-Ménières - terrain de football
27 juillet	Slow Up de la Broye
31 juillet	Fête Nationale – cantine au terrain de football
10 août	Marché artisanal - cour d'école – commission culturelle
12 - 14 septembre	Traditionnelle Bénichon - Jeunesse de Fétigny - grande salle
19 - 21 septembre	Tournée du village - Jeunesse de Fétigny
26 - 27 septembre	Recrotzon - Jeunesse de Fétigny – cantine au terrain de football
11 octobre	Brisolée - Groupement des dames - grande salle
8-14-15-16- 19-21-22 novembre	Soirées théâtrales – Fét'les'thères - grande salle
8 décembre	Repas des aînés

Les membres des sociétés vous invitent à venir passer d'agréables moments en leur compagnie, dans la joie et la bonne humeur.



Du côté de l'école...

L'ENTRÉE EN SCOLARITÉ

Dans le canton de Fribourg, l'école est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet. Un avancement de l'âge d'entrée à l'école n'est pas autorisé. Il faut que l'enfant ait 4 ans révolus au 31 juillet de l'année en cours pour pouvoir débiter sa scolarité obligatoire. Ce principe est appliqué rigoureusement. Un report de l'entrée à l'école obligatoire d'une année est possible. Pour cela, il faut que les parents adressent, une demande par écrit à l'inspecteur ou l'inspectrice scolaire.

NOTRE RÉALITÉ

Actuellement, nous avons deux classes de 1-2H et elles se situent à Fétigny. A la rentrée, nous aurons la chance d'accueillir 18 élèves des communes de Fétigny et Ménières qui commenceront leur scolarité dans notre cercle scolaire. Ils seront encadrés par quatre enseignants de 1-2H: Florian Remy, Lorène Christen, Marielle Delley et Florine Ayer.



QUELQUES PRÉREQUIS

Pour soutenir une entrée en scolarité sereine, quelques prérequis sont attendus:

- Au niveau de l'autonomie (toilettes, habillage...)
- Au niveau du développement (langage, attention...)
- Au niveau du comportement (gestion de la séparation, gestion de la frustration...)



CE QUI EST TRAVAILLÉ EN IH

Les élèves de 4 ans viennent à l'école par intermittence. Durant deux matinées, ils sont regroupés avec les 2H. Cette année de scolarité vise à développer les habiletés sociales, enrichir ses compétences affectives et étendre les possibilités de motricité globale et fine. Les élèves travaillent par le jeu, par le mouvement et par les cinq sens.

Etape décisive du passage entre le milieu familial et le milieu scolaire, cette phase a pour but spécifique de favoriser l'insertion sociale de l'enfant, de compléter l'éducation reçue dans sa famille et de le familiariser avec le travail scolaire à travers des situations variées.

En cas d'interrogations, les parents peuvent...



- en parler avec la direction d'école
- en parler avec des professionnel-le-s de la santé (puéricultrice, pédiatre...)
- en parler avec des thérapeutes (SLPP: service de logopédie-psychologie-psychomotricité)

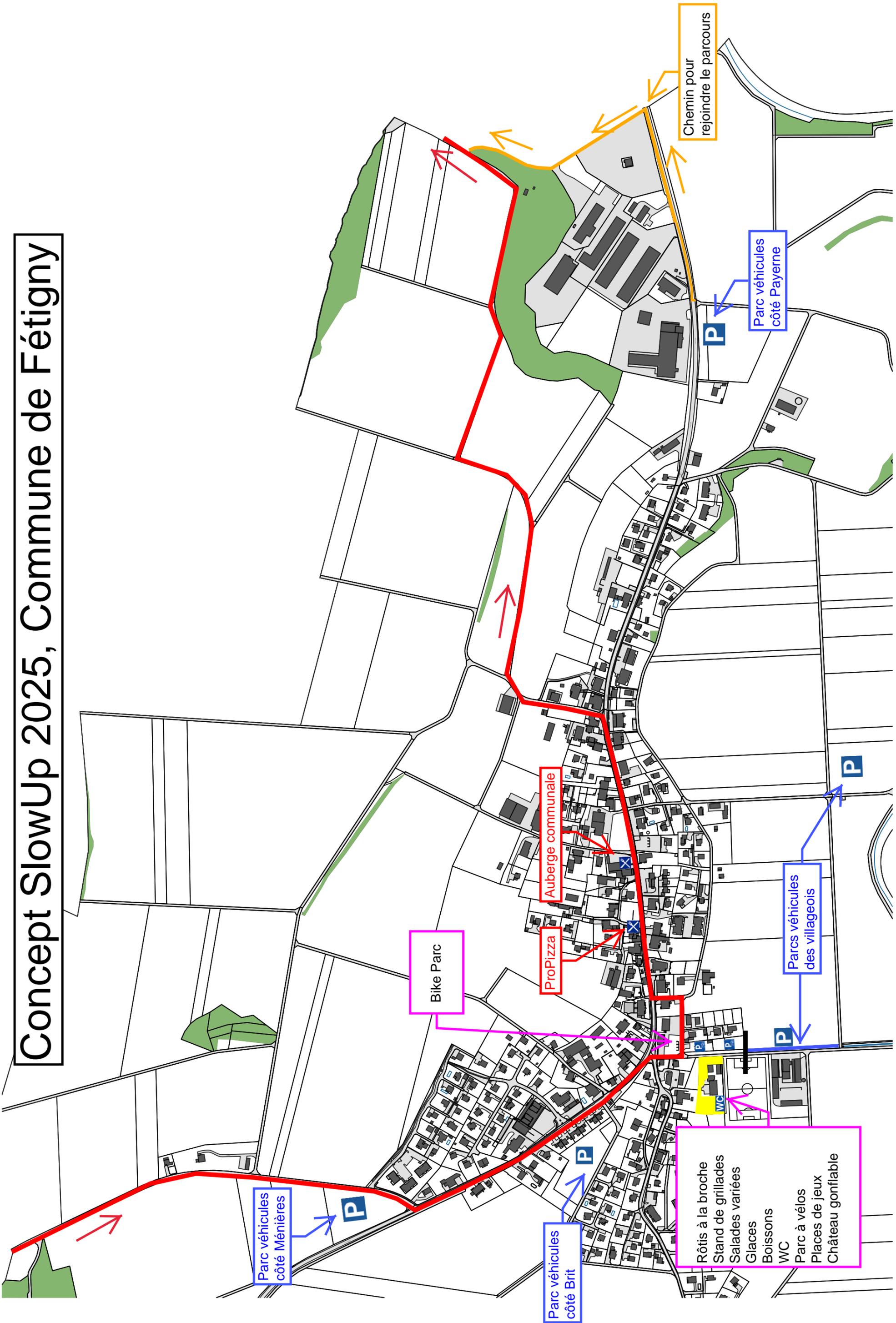
CONTACTS

Lorianne Duc, directrice des établissements primaires de
Fétigny-Ménières / Surpierre-Prévondavaux
079/773.98.20 dir.ep.fetigny-menieres@edufr.ch



<https://ecoles-femesup.ch/entree-en-1h/>

Concept SlowUp 2025, Commune de Fétigny





Passeport Vacances de Payerne et Environs

Le Passeport Vacances t'organise un été riche en découvertes !

Notez bien les dates des activités:

**du 7 au 12 juillet 2025 et du
11 au 16 août 2025**

(attention la 2^{ème} semaine a changé !)

Pour les inscriptions et le paiement, rendez-vous en ligne :

 du 7 avril au 2 mai 2025 www.passvacpayerne.ch

Bourse aux activités restantes (en ligne également) :

 du 19 au 23 mai 2025

Remise des passeports définitifs :

 mercredi 18 juin 2025 de 18h à 19h30

à la salle de paroisse de l'église catholique de Payerne

Rue de Guillermaux 17

(Seconde présence le vendredi 20 juin 2025 de 10h à 11h au même endroit)

Pour toutes vos questions:

Veillez utiliser le formulaire de contact sur notre site internet
ou laisser un message (WhatsApp ou boîte vocale) au 079 254 86 04
dès le 7 avril et pendant toute la durée des inscriptions.

ÉDITION
2025



Rejoignez-nous sur nos réseaux !

Ou consultez notre site internet : <https://new.passvacpayerne.ch>



LE COMITÉ NE PEUT RIEN SANS BÉNÉVOLES

Les Passeports Vacances sont une merveilleuse opportunité pour les enfants de découvrir le monde qui les entoure et de créer des souvenirs inoubliables. Cependant, pour que ces programmes puissent continuer, nous avons besoin de bénévoles dévoués et enthousiastes prêts à encadrer les enfants lors de diverses activités. Si vous avez apprécié vos propres expériences avec les Passeports Vacances ou si vous souhaitez que vos enfants vivent des aventures enrichissantes similaires, votre aide serait inestimable. Rejoindre notre comité ou accompagner les enfants est une façon gratifiante de contribuer à la communauté tout en partageant des moments de bonheur et d'apprentissage. Si vous êtes intéressé-e, contactez-nous à accompagnant@passvacpayerne.ch. Votre engagement fait toute la différence et nous vous remercions chaleureusement pour votre soutien.

Le comité.

Nous nous réjouissons de partager ces deux semaines avec vos enfants.



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/NOUVREZ PAS ET APPELEZ LE **117**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG
Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du
1^{er} avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et
les sentiers forestiers

Evitons de toucher les
animaux ou de les déplacer



Merci !

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Nous vous informons que durant l'été,

le bureau communal sera fermé

du jeudi 31 juillet 2025 à 11h au lundi 18 août 2025 à 17h

Nous vous prions de contrôler le montant disponible sur votre carte pour le compacteur et de venir la recharger, le cas échéant, d'ici au 31 juillet 2025.

